EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : Modification de droit commun n°1	Commune de Plan-de-Baix (26)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision gén	iérale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de	· · · · · ·	
votre PADD ?		
De même, connaissez-vous la date		
prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?		_

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne pub	lique responsable
Qui est la personne publique	M. Jean SERRET
responsable ?	Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée
	Communauté de Communes du Val de Drôme
Coordonnées pour les échanges	Ecosite du Val de Drôme
administratifs : adresse, téléphone,	96 ronde des Alisiers
	26 400 EURRE
courriel ?	Tél : 04 75 25 43 82
	Mail: ccvd@val-de-drome.com

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votr	e territo	ire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	Č. Wi	(2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2) (2)	
Oui	Non	SCoT Vallée de la Drôme en cours d'élaboration			

3.2 Vot	re territo	pire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	・ 1 年 - 東京 -	100 mg
Oui	Non	PLU approuvé le 19 septembre 2009 Modification simplifiée n°1 approuvée le 27/08/2010 Modification simplifiée n°2 approuvée le 17/12/2015 Modification simplifiée n°3 engagée puis abandonnée en 2016 Le PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.		

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de	votre territoire ?
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 956 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
Si le territoire dispose déjà d'un document	Répartition des zones du PLU - Source : Extrait du rapport
d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones	de présentation du PLU en vigueur
urbaines, à urbaniser et non urbanisées en	
distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles	Zones urbaines : 7,1 ha soit 0,36% du territoire communal
et naturelles.	Zones à urbaniser : 0,8 ha soit 0,04%
Annexe à joindre : document graphique du plan en	Zone agricole : 290,4 ha soit environ 15%
	Zone naturelle : 1 640 ha soit 84,6%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Développer

- Continuer à accueillir de nouveaux habitants
- Volonté de maintenir et protéger l'activité agricole
- Promouvoir un tourisme « doux » respectueux de l'environnement

Mettre en valeur et protéger

- Protéger les richesses naturelles, paysagères et patrimoniales
- Prendre en compte et prévenir les risques
- Limiter les nuisances
- Améliorer et adapter la capacité des équipements publics en adéquation avec les projets urbains

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La modification de droit commun du PLU porte sur l'évolution du règlement écrit des zones A et N suite à la loi ALUR et à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques pour admettre les extensions et les annexes aux habitations existantes situées en zone A et N

3.6 Votr	e projet e	concerne-t-il	la création d	une Unité to	uristiqu	e nouvel	le (UTN) ?	
Oui	Non				<u> </u>		0 8 A T T T T T T T T T T T T T T T T T T	
3.7 Votr	e projet (est-il en lien	avec d'autres	procédures	?	42 P	Para Para Para Para Para Para Para Para	
<u> </u>			Fig. 1	oui	non l	e cas éc	héant, précisez :	Walter State Control of the Control

Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	х		Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Drôme
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Х	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		x	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 SAGE DRÔME Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion Contrat de milieux Drôme et Haut Roubion (2ème contrat)
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional) X		Communauté de communes du Val de Drôme Parc Naturel Régional du Vercors

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (dé	Sclaration	de projet	1	4000
modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?				
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la c	commune -	+ plan de s	situation	zoome
sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone			164	<i>5</i> 1

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Commune rurale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logemen	The control of the co
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Le projet de modification ne permet pas de nouvelles
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?	
http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique- t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu	besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avanc 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : den 2. la répartition envisagée entre type de logements : logeme 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des loge 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les cor 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisa	ts creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension nts individuels, logements semi-collectifs, collectifs ements ou réhabiliter le parc existant nditions d'ouverture à l'urbanisation
de la surface totale initiale à condition que la si de la construction après travaux n'excède pas – Les annexes (non accolées) aux habitations de implantées à une distance maximale de 20 n	ation existantes à la date d'approbation du PLU est limitée à 33% urface totale initiale soit supérieure à 40 m² et que la surface totale
	és économiques, industrielles ou commerciales, précisez :
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées,)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et	
disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle

.1 Présentation de votre projet	1000
le l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	
/otre projet permet-il l'ouverture de toute cette urface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? ndiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe)	: 1 196

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiel	rs :		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?			
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	х		La commune est concernée par l'AOP Bleu du Vercors- Sassenage et Picodon
Des espaces boisés ?		Х	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	
Complétez si nécessaire	1000 m	5/12/4	

Le projet de modification de droit commun n'a que très peu d'impact sur les zones agricoles et naturelles dans la mesure où il s'agit uniquement d'introduire la possibilité de réaliser des extensions aux habitations existantes ainsi que des annexes, en zone agricole et naturelle, sans création de nouveaux logements.

L'extension se réalisera obligatoirement dans le prolongement du bâtiment existant, sur des espaces souvent déjà artificialisés. Elle est limitée à 33% de la surface initiale de l'habitation et à 250m2 au maximum de surface de plancher. Enfin, les constructions d'annexes et de piscines sont strictement encadrées : zone d'implantation de 20m autour de l'habitation principale, 35m2 d'emprise au sol, bassin de la piscine de 50m2.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité	San Act		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		44	Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?		Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité?			Site d'importance communautaire (Directive Habitats) – NATURA 2000 « Gervanne et rebord occidental du Vercors »
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Le projet de modification simplifiée n'a pas d'impact sur le site Natura 2000. Il vise uniquement à introduire des dispositions liées aux évolutions législatives dans les

Votre projet concerne-t-il, directement ou	T		Si oui, le(s)quel(s)?
indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
			zones agro-naturelles: ouverture de nouvelles possibilités de gestion du bâti résidentiel existant. Toutefois, ces nouvelles possibilités n'ont pas vocation à permettre la création de nouveaux logements et sont conditionnées au respect de dispositions strictes
Un parc naturel national ou régional ?		X	Parc Naturel Régional du Vercors
Une réserve naturelle nationale ?		Х	Inventaire régional des Tourbières « Tufières des Gorges d'Omblèzes »
Un espace naturel sensible ?		Х	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82,map		х	ZNIEFF de type I: « Gorges d'Omblèze, ruisseau de la Gervanne, plateau et rocher de Vellan » et « Vallons de la blache » ZNIEFF de type II: « Chainons occidentaux du Vercors »
		_	La modification simplifiée n'a pas d'impact sur les ZNIEFF de type I et de type II
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		Х	« Tufière de la Baume noire », « Lit majeur de la Gervanne en amont des chutes de la Druise », « Tufière les Rivières », « Tufière de la Pipe », « Lit de la Gervanne entre la Chute de la Druse et Beaufort »
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html		x	Cours d'eau identifiés en liste 1 : La Gervanne et ses affluents exceptés le ruisseau Corbière, la Vaugelette et la Romane (L1_439)
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques		:		17 ×					
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, c commune	•	sont les	enjeux	identifiés	sur vo	otre
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame	Cour	s d'eau	ı La Gerv	/anne	e et le l	Rieu Se	c à prése	erver	

4.4 Continuités écologiques	
verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag	Espaces perméables liés aux milieux aquatiques dela Gervanne et du Rieu Sec
e_r82.map	Obstacles à l'écoulement des eaux sur la Gervanne
	Réservoir de biodiversité à préserver ou à remettre en bon état
	Espaces de perméabilité forte

A CONTROL OF THE PARTY OF THE P		- 1979 - 1971
/otre projet concerne-t-il directement ou ndirectement les points suivants?		Si oui, le(s)quel(s) ?
or compris en dehors du périmètre du projet, Sventuellement en dehors des limites communales	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map	X	Site classé « Gorges d'Omblèze et cascade de la Druise »
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map	x	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?	х	
léments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	х	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage ?	х	
Complétez si nécessaire	NA TARI	

4.6 Ressource en eau	0:160 5:160	9 (*) 19 (*)	
Captages		aren de la companya d	
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Périmètres de protection du captage de la source des Ribières (immédiat, rapproché et éloigné)
Autres captages prioritaires ?			
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Х		Aucune problématique sur la ressource en eau n'est recensée. Le projet de modification simplifiée est sans impact sur la ressource en eau
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?	х		Il existe deux stations d'épuration sur le territoire : une pour desservir le bourg et une pour desservir le hameau de la Blache.

4.6 Ressource en eau		
http://assainissement.developpement- durable.gouv.fr/		Leur capacité de traitement est suffisante pou répondre aux besoins présents et futurs.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		
Complétez si nécessaire		
4.7 Sols et sous-sol		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?		Si oui, le(s)quel(s) ?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui Non	Ét quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?	X	
http://basol.developpement- durable.gouv.fr/recherche.php		
Anciens sites industriels et activités de services base de données BASIAS ?	X	Un transformateur EDF est recensé par le site Basias
http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT =63&carte=		
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	Х	
Complétez si nécessaire	 	

4.8 Risques et nuisances	91,4		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet,	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	2 m. 3 m. 2 m. 1 m. 2 m. 1 m. 2 m. 1 m. 2 m. 1 m. 2 m. 2 m. 2 m. 2 m. 2 m. 2 m. 2 m. 2		Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas natureis ?		Х	Aléa feu de foret
			Secteur de l'Enchatras a été déclaré zone sinistrée au cours de l'hiver 2003-2004 suite au ruissellement important (débordement et coulées de boues)
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	Х		Plan de Prévention des Risques Naturels Mouvements de terrain
Nuisances ?		Х	Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Х	
Complétez si nécessaire	. * *	1.1 14.4	
Completez si necessaire		<u> </u>	

4.9 Air, énergie, climat	Sir Sir in	1	있다. 이번 10 명인 New House	
Votre projet concerne-t-il, directement indirectement les points suivants ?	ou		Si oui, le(s)quel(s) ?	
Y compris en dehors du périmètre du proj éventuellement en dehors des limit communales ou intercommunales		Non	Et quels sont les enjeux identific	∮s ?
Y a t-il une desserte en transport collectif s votre territoire	sur X		Ligne régulière de transpo	rt collectif (ligne 25)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) (Х		
Enjeux spécifiques relevés par le schér régional du climat, de l'air et de l'éner (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (projet de PCAET) ?	jie	X	Délibération prise par la CCV PCAET	D pour l'élaboration d'un
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X		
Complétez si nécessaire	4 1			
projet et d'évaluer les enjeux environner – pour les cas d'élaboration ou de révisi un projet de zonage permettant de visua – pour les procédures d'évolution partie essentiel de fournir les documents initia avant/après ; règlement avant/après, OA	on généra Iliser les s Ille (révisi Iux et de l	ile : il e secteur	st recommandé de transmettre s prioritaires pour l'urbanisatio	, outre le projet de PADD,
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1	près)	er les éléments qui doivent évo	luer (ex : plan de zonage
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 Projet de	près) ci-join PADD	er les éléments qui doivent évo	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Annexe 1 Projet de ou l'orgar Si le terr documen	près) ci-join PADD ne délib itoire e t d'urba	er les éléments qui doivent évo le débattu par le Conseil municipal	oluer (ex : plan de zonage
Élaboration ou révision « générale » de	Annexe 1 Projet de ou l'organ Si le terr documen (plan de z	près) ci-join PADD ne délib itoire et t d'urbe zonage ion du p	er les éléments qui doivent évo de débattu par le Conseil municipal érant de l'EPCI st actuellement couvert par un anisme, le règlement graphique de ce document en vigueur projet de règlement graphique en	eluer (ex : plan de zonage
Élaboration ou révision « générale » de	Annexe 1 Projet de ou l'orgar Si le terr documen (plan de z Une versi cours d'é	près) ci-join PADD ne délib itoire et t d'urb zonage ion du p laborat de de	débattu par le Conseil municipal érant de l'EPCI st actuellement couvert par un anisme, le règlement graphique de ce document en vigueur projet de règlement graphique en ion	oluer (ex : plan de zonage
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet	Annexe 1 Projet de ou l'orgar Si le terr documen (plan de z Une versi cours d'él Le projet d'examer	près) ci-join PADD ne délib itoire et d'urbe zonage ion du p laborat de do	débattu par le Conseil municipal érant de l'EPCI st actuellement couvert par un anisme, le règlement graphique de ce document en vigueur projet de règlement graphique en ion	eluer (ex : plan de zonage
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Annexe 1 Projet de ou l'orgar Si le terr documen (plan de z Une versi cours d'él Le projet d'examer Délibérati Projet de Projet de Autres él	près) ci-join PADD ne délib itoire et t d'urbe zonage ion du p laborat de do n conjoi ion prei plan de règlem	de débattu par le Conseil municipal dérant de l'EPCI st actuellement couvert par un anisme, le règlement graphique de ce document en vigueur projet de règlement graphique en con ssier envisagé pour la réunion nt	oluer (ex : plan de zonage

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date: 3 juillet 2019 Lieu: EURRE NOM SERRET SIGNATURE

PRENOM Jean

Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée

CS 331 96 Ronde des Aliziers 26400 EURRE

Tél 04 75 25 43 82 – mail ccvd@val-de-drome.com

ANNEXE 1 Contacts

ldentification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.						
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée Stéphanie CAO : Chargé de mission – Service Urbanisme					
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Ecosite du Val de Drôme 96, ronde des Alisiers 26400 EURRE Tel : 04.75.25.43.82					

